spécialité « éducateur sportif » mention « natation et activités aquatiques »

RNCP42917 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15491
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	18/08/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'encadrement des "natation et activités aquatiques" nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme BPJEPS mention "natation et activités aquatiques" permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation ;
Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics ;
Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation ;
Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis ;
Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation ;
Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation ;
Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en natation et activités aquatiques dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure en milieu naturel et artificiel ;
Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en natation et activités aquatiques en milieu naturel et artificiel ;
Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en natation et activités aquatiques en milieu naturel et artificiel ;
Évaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en natation et activités aquatiques en milieu naturel et artificiel ;
Prévention des risques des lieux de pratique de la natation et des activités aquatiques en milieu naturel et artificiel ;
Interventions dans le cadre des situations à risque des lieux de pratique de la natation et des activités aquatiques en milieu naturel et artificiel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation ;
Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap ;
Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous ;
Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public ;
Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus ;
Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet ;
Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre ;
Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts ;
Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités ;
Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage ;
Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous ;
Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation ;
Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics ;
Définir les finalités d'un cycle de séances en natation et activités aquatiques, en s'appuyant sur l'évaluation des besoins du public visé et en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés ;
Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances en natation et activités aquatiques, en tenant compte des caractéristiques des publics visés, notamment ceux en situation de handicap, de l'environnement de pratique et des finalités du cycle de séances, afin de permettre le développement progressif des apprentissages en sécurité ;
Définir les conditions de réalisation d'une séance en natation et activités aquatiques, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer sa sécurité, celles des pratiquants et celle des tiers, et de permettre l'atteinte des objectifs de séance fixés, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
Vérifier l'environnement de pratique et les matériels nécessaires à la réalisation d'une séance en natation et activités aquatiques, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de s'assurer de leur état et de repérer les risques avant la séance ;
Accueillir les pratiquants à une séance en natation et activités aquatiques, en présentant les objectifs et modalités de déroulement, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap ;
Présenter les règles, notamment de sécurité, à respecter au cours d'une séance en natation et activités aquatiques, notamment celles liées au partage des lieux de pratique et à la présence de tiers et/ou de matériels et en adaptant les consignes transmises, selon les pratiquants et les risques identifiés, afin de garantir leur compréhension et leur respect par les pratiquants ;
Mener en sécurité une séance de découverte ou d'initiation en natation et activités aquatiques, en s'appuyant sur les

situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun ;
Mettre en œuvre des situations d'apprentissage progressives en natation, en mobilisant les méthodologies et techniques spécifiques aux activités réalisées, selon les besoins et les caractéristiques des pratiquants, afin de préserver leur intégrité physique et leur permettre d'éviter les risques de noyade ;
Repérer les risques, freins ou difficultés rencontrés par les pratiquants, tout au long d'une séance en natation et activités aquatiques, en identifiant les besoins individuels et collectifs spécifiques d'accompagnement, afin de garantir la progression des pratiquants en sécurité et intervenir, notamment en cas de situation accidentogène ;
Analyser une séance en natation et activités aquatiques, en vérifiant l'atteinte des objectifs à travers les modalités d'évaluation prévues et en s'appuyant sur les réalisations et réactions des pratiquants, afin d'adapter les séances suivantes ;
Évaluer un cycle de séances en natation et activités aquatiques, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en mesurant les résultats individuels et collectifs obtenus, afin de rendre compte aux différentes parties prenantes et faire évoluer ses pratiques ;
Identifier les modalités de mise en œuvre de la sécurité des lieux de pratique de la natation et des activités aquatiques, en tenant compte de l'organisation de la structure, de la réglementation qui lui est applicable et des usages observés, afin de permettre l'élaboration ou l'adaptation des procédures internes de sécurité ;
Organiser les espaces de pratique de la natation et des activités aquatiques, dans le respect de la réglementation en vigueur et en prenant en compte les activités amenées à y être pratiquées et les contraintes spécifiques de l'environnement, afin de prévenir les risques d'incident ou d'accident ;
Vérifier quotidiennement la conformité et l'état du matériel de sécurité, de sauvetage et de premiers secours de la natation et des activités aquatiques, en s'appuyant sur la réglementation en vigueur, les spécifications techniques et les protocoles internes de la structure, afin de garantir sa disponibilité et sa fiabilité et permettre d'enclencher les opérations de maintenance et/ou de réassort nécessaires ;
Contrôler la qualité sanitaire des lieux de pratique de la natation et des activités aquatiques, en vérifiant les paramètres physico-chimiques de l'eau et de l'air et les conditions d'hygiène, dans le respect de la réglementation et des usages, notamment ceux en lien avec les enjeux environnementaux, afin de déceler les anomalies, permettre la formalisation des résultats observés et mettre en œuvre les actions nécessaires à la préservation de la santé et de la sécurité des usagers ;
Surveiller les lieux de baignade de la structure, en mobilisant des techniques et matériels appropriés à l'environnement, aux caractéristiques des différents publics et aux protocoles internes, afin de détecter rapidement toute situation à risque pour les usagers ;
Informer le public sur les règles de sécurité, les risques et les modalités d'usage en vigueur dans les lieux de pratique de la natation et des activités aquatiques, en utilisant des dispositifs de signalisation et en adaptant sa communication aux différents profils d'usagers, notamment ceux en situation de handicap, afin de favoriser une compréhension partagée et de prévenir les comportements à risque ;
Réaliser des opérations de sauvetage sur les lieux de pratique de la natation et activités aquatiques de la structure, tant en milieu naturel qu'en milieu artificiel, en appliquant les techniques et protocoles d'intervention adaptés à la situation, à l'environnement et à l'état des victimes, afin de porter rapidement assistance et secours aux victimes, les sécuriser et enclencher la chaîne de secours adéquate, notamment, selon le milieu, en application du POSS ou du plan d'intervention en milieu naturel ;
Assurer un suivi d'intervention de sauvetage sur les lieux de pratique de la natation et activités aquatiques, en prenant en charge les victimes jusqu'à l'arrivée des secours, notamment par la réalisation des gestes de premiers secours, et en réalisant les démarches administratives et de communication nécessaires, afin de garantir la continuité de la prise en charge, la traçabilité de l'intervention et l'information des acteurs concernés, dans le respect des procédures applicables.

Blocs de compétences

RNCP42917BC01 — Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

LISTE DE COMPÉTENCES

Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation ;

Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap ;
Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous ;
Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public ;
Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus ;
Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet ;
Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre ;
Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts ;
Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen? :
- de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance ;
- d'un entretien conduit à partir du support produit composé de :
- une présentation orale par le candidat
- un échange avec les évaluateurs.

RNCP42917BC02 — Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

LISTE DE COMPÉTENCES

Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage ;
Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous ;
Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation ;
Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen? :
- de la production par le candidat d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Ce support(s) comprend(nent) notamment les outils de communication utilisés ;
- d'un entretien conduit à partir du ou des supports produit(s) composé :
- d'une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum?
- d'un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

RNCP42917BC03 — Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation, et d'apprentissage en natation et activités aquatiques dans le cadre du projet et de l’organisation de travail de la structure en milieu naturel et artificiel

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir les finalités d'un cycle de séances en natation et activités aquatiques, en s'appuyant sur l'évaluation des

besoins du public visé et en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés ;
Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances en natation et activités aquatiques, en tenant compte des caractéristiques des publics visés, notamment ceux en situation de handicap, de l'environnement de pratique et des finalités du cycle de séances, afin de permettre le développement progressif des apprentissages en sécurité ;
Définir les conditions de réalisation d'une séance en natation et activités aquatiques, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer sa sécurité, celles des pratiquants et celle des tiers, et de permettre l'atteinte des objectifs de séance fixés, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
Vérifier l'environnement de pratique et les matériels nécessaires à la réalisation d'une séance en natation et activités aquatiques, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de s'assurer de leur état et de repérer les risques avant la séance ;
Accueillir les pratiquants à une séance en natation et activités aquatiques, en présentant les objectifs et modalités de déroulement, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap ;
Présenter les règles, notamment de sécurité, à respecter au cours d'une séance en natation et activités aquatiques, notamment celles liées au partage des lieux de pratique et à la présence de tiers et/ou de matériels et en adaptant les consignes transmises, selon les pratiquants et les risques identifiés, afin de garantir leur compréhension et leur respect par les pratiquants ;
Mener en sécurité une séance de découverte ou d'initiation en natation et activités aquatiques, en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun ;
Mettre en œuvre des situations d'apprentissage progressives en natation, en mobilisant les méthodologies et techniques spécifiques aux activités réalisées, selon les besoins et les caractéristiques des pratiquants, afin de préserver leur intégrité physique et leur permettre d'éviter les risques de noyade ;
Repérer les risques, freins ou difficultés rencontrés par les pratiquants, tout au long d'une séance en natation et activités aquatiques, en identifiant les besoins individuels et collectifs spécifiques d'accompagnement, afin de garantir la progression des pratiquants en sécurité et intervenir, notamment en cas de situation accidentogène ;
Analyser une séance en natation et activités aquatiques, en vérifiant l'atteinte des objectifs à travers les modalités d'évaluation prévues et en s'appuyant sur les réalisations et réactions des pratiquants, afin d'adapter les séances suivantes ;
Évaluer un cycle de séances en natation et activités aquatiques, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en mesurant les résultats individuels et collectifs obtenus, afin de rendre compte aux différentes parties prenantes et faire évoluer ses pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen? :
- Un entretien avec les évaluateurs portant sur un cycle de découverte ou d'initiation en activités aquatiques en milieu naturel ou artificiel et un cycle d'apprentissage de la natation produit par le candidat ;
- Une mise en situation professionnelle portant sur la conduite d'une séance d'initiation ou de découverte en activités aquatiques par le candidat, suivie d'un entretien avec les évaluateurs ;
- Une mise en situation professionnelle portant sur la mise en œuvre par le candidat de situations d'apprentissage progressives en natation, suivie d'un entretien avec les évaluateurs.

RNCP42917BC04 — Gérer la sécurité des lieux de pratique de la natation et des activités aquatiques de la structure en lieur naturel et artificiel

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les modalités de mise en œuvre de la sécurité des lieux de pratique de la natation et des activités aquatiques, en tenant compte de l'organisation de la structure, de la réglementation qui lui est applicable et des usages observés, afin de permettre l'élaboration ou l'adaptation des procédures internes de sécurité ;
Organiser les espaces de pratique de la natation et des activités aquatiques, dans le respect de la réglementation en vigueur et en prenant en compte les activités amenées à y être pratiquées et les contraintes spécifiques de l'environnement, afin de prévenir les risques d'incident ou d'accident ;
Vérifier quotidiennement la conformité et l'état du matériel de sécurité, de sauvetage et de premiers secours de la natation et des activités aquatiques, en s'appuyant sur la réglementation en vigueur, les spécifications techniques et

les protocoles internes de la structure, afin de garantir sa disponibilité et sa fiabilité et permettre d'enclencher les opérations de maintenance et/ou de réassort nécessaires ;
Contrôler la qualité sanitaire des lieux de pratique de la natation et des activités aquatiques, en vérifiant les paramètres physico-chimiques de l'eau et de l'air et les conditions d'hygiène, dans le respect de la réglementation et des usages, notamment ceux en lien avec les enjeux environnementaux, afin de déceler les anomalies, permettre la formalisation des résultats observés et mettre en œuvre les actions nécessaires à la préservation de la santé et de la sécurité des usagers ;
Surveiller les lieux de baignade de la structure, en mobilisant des techniques et matériels appropriés à l'environnement, aux caractéristiques des différents publics et aux protocoles internes, afin de détecter rapidement toute situation à risque pour les usagers ;
Informer le public sur les règles de sécurité, les risques et les modalités d'usage en vigueur dans les lieux de pratique de la natation et des activités aquatiques, en utilisant des dispositifs de signalisation et en adaptant sa communication aux différents profils d'usagers, notamment ceux en situation de handicap, afin de favoriser une compréhension partagée et de prévenir les comportements à risque ;
Réaliser des opérations de sauvetage sur les lieux de pratique de la natation et activités aquatiques de la structure, tant en milieu naturel qu'en milieu artificiel, en appliquant les techniques et protocoles d'intervention adaptés à la situation, à l'environnement et à l'état des victimes, afin de porter rapidement assistance et secours aux victimes, les sécuriser et enclencher la chaîne de secours adéquate, notamment, selon le milieu, en application du POSS ou du plan d'intervention en milieu naturel ;
Assurer un suivi d'intervention de sauvetage sur les lieux de pratique de la natation et activités aquatiques, en prenant en charge les victimes jusqu'à l'arrivée des secours, notamment par la réalisation des gestes de premiers secours, et en réalisant les démarches administratives et de communication nécessaires, afin de garantir la continuité de la prise en charge, la traçabilité de l'intervention et l'information des acteurs concernés, dans le respect des procédures applicables.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen? :

- Un entretien relatif à la prise en charge de situations à risque dans le cadre des opérations de surveillance des lieux de pratique ;
- Une mise en situation professionnelle portant sur la réalisation d'une intervention de sauvetage sur un lieu de pratique de la natation et des activités aquatiques.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif », mention « natation et activités aquatiques », exerce principalement au sein des collectivités territoriales, du secteur associatif ou du secteur marchand, notamment dans les établissements aquatiques, les structures de remise en forme ou en activité libérale. Les situations d'emploi et les statuts sont variables selon les contextes d'intervention et les milieux d'exercice. Le métier s'exerce fréquemment selon des horaires atypiques, avec une intensification de l'activité en période estivale.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif dans les domaines suivants : loisirs sportifs et récréatifs, activités de détente, de forme, de santé et de bien-être, apprentissages fondamentaux en milieu aquatique, actions éducatives et préventives. Certaines de ces pratiques relèvent d'un cadre libre, tandis que d'autres nécessitent un encadrement qualifié répondant à des exigences renforcées de sécurité et de pédagogie, en fonction notamment du milieu d'intervention.
Maître-Nageur Sauveteur (MNS) : À ce titre, il assure des missions de surveillance, de secours et de sauvetage des pratiquants et des usagers, en milieux artificiels comme en milieux naturels, et intervient en cas d'incident ou d'accident dans le respect des protocoles et des procédures en vigueur. Ces missions requièrent le maintien et l'actualisation réguliers de compétences physiques, techniques et professionnelles spécifiques.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif dans le champ de la natation et des activités aquatiques est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport.
Il assure en autonomie le maintien ou l'actualisation de ses compétences physiques et techniques nécessaires à

l’exercice de ses missions de surveillance et de sécurité et doit certifier tous les cinq ans un Certificat d'Aptitude à l’Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur (CAEP-MNS).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues aux articles R. 212-10-17
et A. 212-36 du code du sport
et mentionnées à l'article A. 212-47-1 bis de ce même code
, sont complétées comme suit :
a) Produire le certificat médical de l'annexe III-9 de l'article A. 322-10 du code du sport
en lieu et place du certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité physique ou sportive datant de moins d'un an exigé par l'article A. 212-36 du code du sport
;
b) Etre titulaire du certificat de compétences « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2) en cours de validité
;
c) Justifier de la capacité à nager un 400 mètres nage libre départ plongé dans un temps maximum de huit minutes dans le respect de la réglementation « World Aquatics » ;
d) Justifier de la capacité à nager un 100 mètres dans les 4 nages enchaînées (papillon, dos, brasse et crawl) dans le respect de la réglementation « World Aquatics ».

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les candidats ayant validé :

- un test de démonstration technique portant sur trois disciplines au choix du candidat parmi cinq disciplines (Natation Course, Natation artistique, Plongeon, Sauvetage sportif, Water-polo) peuvent se présenter à la situation d'évaluation certificative du bloc 3 (BC3) : concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en natation et activités aquatiques dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure en milieu naturel et artificiel ;
- un test de natation de 400 mètres nage libre en milieu naturel ou artificiel dans un temps maximum de 7 minutes et 30 secondes peuvent se présenter à la situation d'évaluation certificative du bloc 4 (BC 4) : gérer la sécurité des lieux de pratique de la natation et des activités aquatiques de la structure en milieu naturel et artificiel.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE

PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A.
Outre le président, le jury est composé :
- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.
Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Cette certification ne figure pas au référentiel des niveaux de prise en charge (NPEC) en vigueur. En attendant que son niveau soit fixé, l'OPCO peut financer un contrat d'apprentissage sur la base d'une valeur d'amorçage (arrêté du 31 août 2022).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	18/08/2031
Date de dernière délivrance possible	18/08/2033

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36248

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)
https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42917/